Annulé

# Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **20/13-278*01 Ext**

**Extension du Document Technique d'Application 20/13-278**

Avis Technique non valide

*Procédé d'isolation thermique par soufflage sur planchers de combles perdus*

*Isolation thermique de planchers de combles perdus*

*Thermal insulation Heat insulation of floors of lost roof*

*Wärmeschutz von Böden verlorenen daches*

# THERMO 046

| Relevant de la norme | **NF EN 14064-1** |
|---|---|

**Titulaire :** Knauf Insulation Sprl
rue de Maestricht 95
BE-4600 Visé (Belgique)

Tél. : (32) 0800 90 52 36
Fax : (32) 0800 91 24 25
Internet : www.knaufinsulation.fr

**Usine:** LANNEMEZAN (France)

**Distributeur :** Knauf Insulation Sprl

Commission chargée de formuler des Avis Techniques et des Documents Techniques d'Application
(arrêté du 21 mars 2012)

**Groupe Spécialisé n°20**
Produits et Procédés Spéciaux d'Isolation

Vu pour enregistrement 20 janvier 2014

Secrétariat de la commission des Avis Techniques et des Documents Techniques d'Application
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

© CSTB 2014

**Le Groupe spécialisé n°20 « Produits et procédés spéciaux d'isolation » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application a examiné, le 26 novembre 2013, le procédé d'isolation thermique par soufflage sur planchers de combles perdus à base du produit EXPERT LFB 046 présenté par la Société Knauf Insulation, de voir étendre ce Document Technique d'Application au même procédé, lorsque celui-ci est distribué par la même Société, sous la dénomination commerciale « THERMO 046 » et sous la responsabilité de cette dernière.**

Compte tenu des engagements de la Société Knauf Insulation en vue de la commercialisation sous la dénomination THERMO 046 du procédé EXPERT LFB 046, le Groupe Spécialisé n° 20 formule, concernant le procédé THERMO 046 le même Document Technique d'Application que celui formulé sous le n° 20/13-278, aux mêmes conditions et pour la même durée.

L'extension ne vise que le changement à la référence commerciale THERMO 046. Le procédé étant identique, l'extension est formulée pour les mêmes conditions d'emploi que celles du Document Technique d'Application y faisant référence (fabrication, mise en œuvre, assistance technique…).

Cette extension deviendrait caduque en cas de non-respect des engagements précités.

*Pour le Groupe Spécialisé n°20*

*La Présidente*

Laurence DUCAMP